

Compte-rendu succinct de la réunion du conseil municipal en date du 19 mars 2021

Le conseil municipal s'est réuni le 19 mars 2021 à 20h sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire,

En suite de convocation en date du 12 mars 2021

Dont un exemplaire a été affiché sur le panneau d'affichage

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

Etaient présents : BECKER Cyrille, BECKER Mélanie, BENOIT Pierre, BERGER Delphine, DUCLERMORTIER Denis, ERHARD André, GOBILLOT Mathieu, TROSCZCZYNSKI Céline et URBAN Michel.

Absente excusée : Florianne WOLFF

Procuration donnée par Florianne WOLFF à Céline TROSCZCZYNSKI

Secrétaire de séance : Delphine BERGER

Ordre du jour :

1. Modification des tarifs des concessions au cimetière communal
2. Composition de la Commission d'appel d'offres
3. Convention constitutive d'un groupement de commande pour les contrôles de poteaux à incendie
4. Investissement funéraire
5. Convention de déneigement
6. Gestion de la chasse communale
7. Admission en non-valeur des titres de recette
8. Comptabilisation provisions
9. Recours à l'interim et/ou à des prestations de service
10. Reconduction de l'autorisation trisannuelle de la semaine de 4 jours
11. Approbation des comptes administratifs et de gestion
12. Installation d'une micro-crèche privé
13. Points divers

Déroulé :

1/ Modification des tarifs des concessions au cimetière communal

Sur proposition de Monsieur le maire et après examen, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le nouveau tarif de la concession trentenaire à 250 € et met fin aux concessions funéraires à perpétuité. Ce tarif est applicable dès que la présente délibération sera exécutoire.

2/ Composition de la Commission d'appel d'offres

Le conseil municipal du 24 mai 2020 a désigné Messieurs Pierre BENOIT, Cyrille BECKER et André EHRARD membres titulaires de la Commission d'appel d'offres. En complément, il décide à l'unanimité d'élire Matthieu GOBILLOT, Céline TROSCZCZYNSKI et Mélanie BECKER membres suppléants.

3/ Convention constitutive d'un groupement de commande pour les contrôles de poteaux à incendie

Depuis 2019, les communes ont obligation de réaliser les contrôles techniques trisannuels des poteaux incendies. Pour faciliter la mise en place de cette nouvelle mesure, un groupement de commandes avait été constitué sur le territoire de la Communauté de communes avec le Conseil départemental comme coordonnateur et Moselle Agence Technique en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage du groupement.

Cette convention prend fin au 31/12/2021, il est proposé de la renouveler selon les mêmes modalités. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, l'adhésion de la commune à ce groupement de commande pour la période 2022-2024 et autorise le Maire à signer la convention constitutive correspondante.

4/ Investissement funéraire

La Maire propose d'aménager un espace cinéraire dans le cimetière par l'installation d'un colombarium. Le conseil approuve cette proposition et après en avoir délibéré, autorise le Maire à entreprendre les démarches correspondantes auprès des sociétés funéraires.

5/ Convention de déneigement

La commune souhaite faire appel, en cas d'épisodes neigeux, aux services de Monsieur Jocelin ROYET exploitant de matériels agricoles pour assurer les opérations de raclage et/ ou salage. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

6/ Gestion de la chasse communale :

6.1. Achat d'un logiciel pour une gestion dématérialisée

Vu l'évolution des obligations en matière de transmission des données comptables et la dématérialisation des flux d'information s'appliquant également aux rôles de chasse, le conseil municipal décide d'acquérir un logiciel de gestion auprès de la société CMSDI Meley Strozyna – Corny sur Moselle (57) – pour 1050 € TTC.

6.2 Refacturation des frais liés à la gestion de la chasse communale

Il est rappelé au conseil que les produits de la location de la chasse (loyers annuels versés par les chasseurs) sont répartis et reversés aux propriétaires fonciers des parcelles concernées. La gestion de la chasse entraîne des frais annuels pour la commune, liés à la maintenance du logiciel de la chasse. Sur la base de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de refacturer aux propriétaires fonciers concernés par la chasse, les frais d'acquisition du logiciel de gestion de la chasse (1050€ répartis sur 5 ans soit 210 €/an) ainsi que les frais de maintenance facturés par le prestataire.

7/ Admission en non-valeur des titres de recette

Un titre de recettes émis pour la somme due de 131,05 € sur le budget du regroupement scolaire reste impayé. Le Trésorier de Vigy demande d'admettre cette somme en non-valeur. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur du titre de recette pour un montant de 131,05 €.

8/ Comptabilisation provisions

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de comptabiliser les provisions en mode semi-budgétaire pendant toute la durée du mandat, de reprendre l'intégralité des provisions comptabilisées au 31/12/2020 au titre des débiteurs défaillants soit 2836 € et de porter au 31/12/2021, pour le budget principal, le montant des provisions comptabilisées au titre des débiteurs défaillants à hauteur de 1936€.

9/ Recours à l'interim et/ou à des prestations de service

Pour pallier les difficultés que génèrent l'absence de personnels et apporter une souplesse et une réactivité dans ces situations particulières, Monsieur le Maire souhaite avoir recours au travail temporaire ou à une entreprise de prestation de service (pour le nettoyage des bâtiments par exemple). Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le recours aux prestations d'une entreprise de travail temporaire et autorise la Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

10/ Reconduction de l'autorisation trisannuelle de la semaine de 4 jours

Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler l'organisation des temps scolaires sur 4 jours à compter de la rentrée prochaine. Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité émet un avis favorable pour poursuivre le fonctionnement sur une semaine de 4 jours.

11/ Approbation des comptes administratifs et de gestion 2020

Monsieur le Maire a quitté la salle pour ce point.

• REGROUPEMENT SCOLAIRE

Recettes de fonctionnement	217 904,31 €
Dépenses de fonctionnement	192 369,32 €
Résultat de l'exercice	25 534,99 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	45 135,26 €
Part affectée à l'investissement de l'exercice précédent	45 135,26 €
Résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice	25 534,99 €

Recettes d'investissement	58 440,83 €
Dépenses d'investissement	1 995,88 €
Résultat de l'exercice	56 444,95 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	-55 329,07 €
Résultat de clôture d'investissement de l'exercice	1 115, 88 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 9 voix pour (Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote), approuve les comptes administratifs et de gestion 2020 du regroupement scolaire.

• BUDGET PRINCIPAL

Recettes de fonctionnement	166 706,38 €
Dépenses de fonctionnement	232 390,59 €
Résultat de l'exercice	- 65 684,21 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	168 776,04 €
Part affectée à l'investissement de l'exercice précédent	168 776,04 €
Résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice	103 091,13 €

Recettes d'investissement	896 168,13 €
Dépenses d'investissement	1 601 599,88 €
Résultat de l'exercice	- 705 431,75 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	1 088 659,05 €
Résultat de clôture d'investissement de l'exercice	383 227,30 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 9 voix pour (Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote), approuve les comptes administratifs et de gestion 2020 du budget principal.

• LOTISSEMENT

Recettes de fonctionnement	1 325 787,32 €
Dépenses de fonctionnement	1 276 384,78 €
Résultat de l'exercice	49 402,54 €

Recettes d'investissement	888 827,29 €
Dépenses d'investissement	403 537,33 €
Résultat de l'exercice	485 289,96 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 9 voix pour (Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote), approuve les comptes administratif et de gestion 2020 du lotissement.

12/ Installation d'une micro-crèche privé (point rajouté à l'ordre du jour)

La commune a été sollicitée par un porteur de projet privé qui souhaite installer une micro-crèche sur le territoire communal. Souhaitant une implantation pertinente à proximité du groupe scolaire et après avoir étudié plusieurs localisations, le porteur de projet et la municipalité ont envisagé une potentielle localisation de la structure sur une parcelle de terrain communale à côté de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à 6 voix pour, 2 abstentions et 2 contre, le Maire à faire arpenter le terrain en question pour créer la parcelle destinée à recevoir le module et permettre ainsi la poursuite du projet.

13/ Points divers

- résultat de l'élection du conseil municipal des jeunes
- organisation le 27 mars après-midi d'une opération de nettoyage du village
- report des plantations des haies avifaunes à l'automne 2021. Elles seront plantées en lien avec le lycée agricole de Courcelles-Chaussy
- le prochain conseil municipal dédié au budget aura lieu le 12/04 à 20h00
